

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Lundi 30 novembre 2015

## INFO PRESSE

### LE SCHÉMA POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Le schéma pour la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie (STENC) doit constituer le cadre de la politique énergétique applicable pour les quinze prochaines années. La délibération est examinée en séance publique, lundi 30 novembre à 14 heures, au Congrès.**

La transition énergétique désigne le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergie à un modèle plus durable et structuré qui doit répondre aux enjeux d'approvisionnement en énergie, d'évolution des prix, d'épuisement des ressources naturelles et de préservation de l'environnement.

La Nouvelle-Calédonie, qui importe 97,8 % de son énergie et où la production électrique totale est couverte à seulement 11 % par les énergies renouvelables, a décidé de relever ce défi. En octobre dernier, le gouvernement a adopté un schéma dont l'objectif est de favoriser la transition énergétique d'ici à 2030.

Cet outil-cadre comporte deux grands volets. Tout d'abord, un vaste programme d'économie d'énergie pour réduire la facture énergétique à tous les niveaux. Ensuite, un véritable développement des énergies renouvelables afin de réduire sensiblement la dépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie. Très attendue par les professionnels de la filière, une programmation pluriannuelle des investissements 2015-2030 découlera du schéma donnant une visibilité à leur activité pour les quinze prochaines années.

Le schéma pour la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie (STENC) propose de suivre sept orientations stratégiques déclinées au travers de 91 pistes d'actions formalisées dans des fiches pratiques que les collectivités pourront s'approprier. Le STENC prévoit la création d'une agence calédonienne de l'énergie dont le rôle sera d'accompagner et d'aider financièrement les opérateurs immobiliers et les collectivités dans la rénovation et/ou la conception de bâtiments, de quartiers économes en énergie. Plus largement, sa mission sera d'être aux côtés des provinces et des communes dans la mise en œuvre de leurs actions en matière énergétique.

Côté consommateurs, l'agence financera des programmes de sensibilisation aux énergies renouvelables et à la maîtrise de la consommation énergétique, ainsi que des aides à l'équipement. Celles-ci compléteront la première des mesures d'incitation adoptée : le tarif d'achat de l'électricité photovoltaïque pour les particuliers.

Pour les professionnels de la filière, cette structure sera un levier pour l'innovation à travers le financement d'études sur des secteurs d'avenir. L'agence calédonienne de l'énergie bénéficiera d'une ressource pérenne assise sur une taxe affectée portant sur les carburants.

La facture de l'importation d'énergies fossiles devrait atteindre 100 milliards par an d'ici 2030 pour la Nouvelle-Calédonie si le scénario reste le même. En appliquant le schéma pour la transition énergétique, la note devrait pouvoir rester au niveau actuel, c'est-à-dire 75 milliards, ce qui

représente une économie de 25 milliards qui reviendront directement dans l'économie calédonienne.

### **Les sept orientations stratégiques du schéma pour la transition énergétique**

- Adopter un cadre normatif au service de la transition énergétique
- Concilier performances économiques des industries et réduction des impacts environnementaux
- Intensifier le recours aux énergies renouvelables
- Permettre à chacun d'être un acteur éco-responsable
- Structurer un modèle de gouvernance adapté aux défis énergétiques et climatiques
- Lutter contre la précarité énergétique et climatique
- Soutenir la recherche et l'innovation pour renforcer l'efficacité des politiques énergétiques

### **Les trois objectifs chiffrés à atteindre d'ici 2030**

- Réduire de 20 % notre consommation énergétique primaire (avec secteur de la mine et métallurgie) et de 25 % la consommation finale (hors secteur de la mine et métallurgie)
- Doubler la part du renouvelable pour atteindre une production équivalente à 100 % de la consommation électrique de la distribution publique sur la Grande Terre et l'autonomie électrique des Îles Loyauté (100 % de l'énergie électrique produite)
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (de 35 % dans les secteurs résidentiel et tertiaire, 15 % dans le secteur des transports et 10 % dans le secteur de la mine et métallurgie).